

MUNICIPALITÉ DE OGDEN
ORDRE DU JOUR
Séance ordinaire du conseil

OGDEN

Lundi, 13 janvier 2020 à 19 heures

1. **Ouverture de la séance**
 2. **Adoption de l'ordre du jour**
 3. **Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2019
 - 3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 10 décembre 2019 à 17h55
 - 3.3 Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 10 décembre 2019 à 18h00
 4. **Période de questions**
 5. **Affaires portant sur les séances antérieures**
 6. **Aménagement, urbanisme et développement**
 - 6.1 Dépôt du rapport forestier
 - 6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme
 - 6.3 Dépôt du rapport d'urbanisme pour l'année 2019
 - 6.4 Compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme
 - 6.5 Mandat pour modifications réglementaires
 - 6.6 Nomination des officiers du comité consultatif d'urbanisme
 7. **Environnement et gestion des matières résiduelles**
 - 7.1 Compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement
 - 7.2 Recrutement pour postes saisonniers
 - 7.3 Nomination des officiers du comité consultatif en environnement
 - 7.4 Gala des bons coups de la MRC
 8. **Voire, transport et travaux publics**
 - 8.1 Conférence sur la santé et sécurité en travaux publics pour l'inspecteur en voirie
 9. **Finances**
 - 9.1 Liste des comptes payés
 - 9.2 Liste des comptes à payer
 - 9.3 Taux de km remboursable en 2020
 - 9.4 Lettres recommandées à certains propriétaires dont le compte est gravement en souffrance
 - 9.5 Reddition de compte pour la subvention PAVL 2019 – Volet Entretien des routes locales
 10. **Administration**
 - 10.1 Renouvellement de l'abonnement à l'ADMQ
 - 10.2 Dons
 - 10.3 Renouvellement de l'adhésion annuelle à Québec Municipal
 - 10.4 Webinaire de l'ADMQ pour la directrice générale
 - 10.5 Projet de loi n° 48 (fiscalité agricole)
 - 10.6 Support à manteaux pour l'hôtel de ville
 11. **Loisirs et culture**
 - 11.1 Café Saint-Valentin
 12. **Sécurité publique**
 - 12.1 Adoption du budget 2020 – Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est
 13. **Règlements et politiques internes**
 - 13.1 Adoption – Règlement n° 2020.01 concernant le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l'exercice financier 2020
 14. **Rapport du maire et rapport de la MRC de Memphrémagog**
 - 14.1 Diverses rencontres
 - 14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog
 15. **Liste de correspondance**
 16. **Période de questions**
 17. **Levée de la séance**
-

La prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu le
Lundi, 3 février 2020 à 19 heures



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
<i>RL</i>	<i>W</i>

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ogdén a eu lieu le 13 janvier 2020 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogdén à Ogdén.

PRÉSENTS :

Messieurs les conseillers Michael Sudlow et Jean R. Roy et mesdames les conseillères Marie-Andrée Courval, Lise Rousseau et Sylvie Lefebvre

ABSENTE :

Madame la conseillère Claudette Dupras

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Richard Violette. Madame Vickie Comeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Richard Violette déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-01-001

Il est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par monsieur Michael Sudlow et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2019

2020-01-002

Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval appuyé par monsieur Jean R. Roy et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2019 tel que présenté.

ADOPTÉE

3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 10 décembre 2019 à 17h55

2020-01-003

Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Michael Sudlow et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 décembre 2019 à 17h55 tel que présenté.

ADOPTÉE

3.3 Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 10 décembre 2019 à 18h00

2020-01-004

Il est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par monsieur Jean R. Roy et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 décembre 2019 à 18h00 tel que présenté.

ADOPTÉE



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.V.
D.V.C.	V.C.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y avait une (1) personne présente dans la salle. M. Hermann Ruf a demandé quand Ogdén aura l'internet haute vitesse. M. Violette lui a expliqué qu'Ogden a fait une demande de subvention gouvernementale avec la MRC de Memphrémagog et la compagnie Vidéotron, et que ça pourrait prendre de 2 à 5 ans. Concernant le nouveau calendrier de collectes, M. Ruf a mentionné que les déchets vont sentir mauvais s'ils ne sont ramassés qu'une fois par mois. M. Violette et le conseil lui a expliqué que toutes les matières organiques pourront être mises dans le compost, et donc les déchets ne sentiront pas si pires. M. Ruf a demandé s'il peut maintenant aller à l'Eccocentre de Magog. Il a été avisé qu'il doit premièrement venir acheter sa carte d'adhésion à l'hôtel de ville d'Ogden. M. Ruf a enfin demandé s'il pourrait utiliser les bacs au site central de déchets, mais le conseil lui a expliqué que ce site est seulement pour l'utilisation des résidents qui n'ont pas de collecte de matières résiduelles à leur porte, tel les gens des descentes privées.

5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt du rapport forestier

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.3 Dépôt du rapport d'urbanisme pour l'année 2019

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour l'année 2019. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.4 Compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 décembre dernier.

6.5 Mandat pour modifications réglementaires

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ogden doit faire certaines modifications à la réglementation d'urbanisme, et que ce travail doit être fait par une firme externe;

CONSIDÉRANT QUE le mandat consisterait à préparer les textes des modifications réglementaires et valider les modifications au plan de zonage, le tout incluant la production des calendriers de procédure;

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus basse reçue pour ce travail provient de Nicolas Plourde d'Urbatek et est au montant de 750\$ taxes en sus;

2020-01-005
**Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par madame Lise Rousseau
et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil accepte la soumission de Nicolas Plourde d'Urbatek au montant de 750\$ taxes en sus, pour le mandat tel que décrit ci-dessus.

QUE le conseil autorise la directrice générale à payer le montant de 750\$ taxes en sus à Nicolas Plourde d'Urbatek lorsque le mandat sera complété.

ADOPTÉE



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.C.
<i>P.V.</i>	<i>Y.C.</i>

6.6 Nomination des officiers du comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 5 du règlement numéro 2019.06 relatif au comité consultatif d'urbanisme « composition », les officiers du comité consultatif d'urbanisme sont le président, le vice-président et le secrétaire. Ces officiers sont nommés par résolution du conseil de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'article 5 du règlement ci-haut mentionné stipule aussi que le président du comité consultatif d'urbanisme doit être un membre du conseil et l'inspecteur en bâtiment et l'environnement est d'office membre de ce comité et secrétaire, sans droit de vote. Le secrétaire du comité est celui qui convoque les rencontres du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit donc maintenant nommer le président et vice-président du comité consultatif d'urbanisme;

2020-01-006

Il est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par madame Marie-Andrée Courval et résolu à l'unanimité

QUE le conseil nomme Mme Sylvie Lefebvre comme présidente et M. Guy Pelletier comme vice-président du comité consultatif d'urbanisme.

QUE l'inspecteur en bâtiment et en environnement est d'office secrétaire du comité.

QUE ces nominations sont pour toute la durée du mandat du comité consultatif d'urbanisme, soit du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2021.

ADOPTÉE

7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

7.1 Compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement tenue le 11 décembre dernier.

7.2 Recrutement pour postes saisonniers

Il est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la Directrice générale à embaucher deux étudiants/stagiaires au taux horaire de 16.00\$ pour la période d'environ le 4 mai au 14 août 2020, sujet à l'approbation de l'aide financière fournie par le programme Emplois d'Été Canada, pour combler les postes de Préposés à la protection de l'environnement, en l'annonçant soit dans les journaux et le bulletin municipal d'Ogden, ou par le biais d'un envoi en nombre.

ADOPTÉE

7.3 Nomination des officiers du comité consultatif en environnement

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 4 du règlement numéro 2019.05 relatif au comité consultatif en environnement « composition du CCE », les officiers du comité consultatif en environnement sont le président, le vice-président et le secrétaire. Ces officiers sont nommés par résolution du conseil de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'article 4 du règlement ci-haut mentionné stipule aussi que le président du comité consultatif en environnement doit être un membre du conseil et l'inspecteur en bâtiment et l'environnement est d'office membre de ce comité et secrétaire, sans droit de vote. Le secrétaire du comité est celui qui convoque les rencontres du comité consultatif en environnement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit donc maintenant nommer le président et vice-président du comité consultatif en environnement;



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.C.
<i>DL</i>	<i>DL</i>

2020-01-008

Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Jean R. Roy et résolu à l'unanimité

QUE le conseil nomme Mme Lise Rousseau comme présidente et Mme Marie-Andrée Courval comme vice-présidente du comité consultatif en environnement.

QUE l'inspecteur en bâtiment et en environnement est d'office secrétaire du comité.

QUE ces nominations sont pour toute la durée du mandat du comité consultatif en environnement, soit du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2021.

ADOPTÉE

7.4 Gala des bons coups de la MRC

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Memphrémagog organise son gala des bons coups – édition 2020, qui vise à souligner les bonnes pratiques en gestion des matières résiduelles,

l'environnement et plus largement, le développement durable et à les faire connaître, et que ce gala est ouvert aux municipalités, industries, commerces, institutions et organismes du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ogdén aimerait faire connaître ses actions en ce qui concerne son support à SCENE (la Société pour la Conservation et l'Éducation à la Nature) qui gère et entretient la Tourbière de Marlinton, son achat d'une nouvelle cabine pour la station de lavage de bateaux et ses efforts pour rendre l'eau à l'hôtel de ville buvable;

2020-01-009

Il est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité

QUE le conseil demande à la directrice générale de déposer ses actions ci-haut mentionnées comme projets pour le gala des bons coups – édition 2020, et à remplir les formulaires nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

8.1 Conférence sur la santé et sécurité en travaux publics pour l'inspecteur en voirie

CONSIDÉRANT QUE l'Association des travailleurs publics d'Amérique (ATPA) en collaboration avec l'Association paritaire pour la santé et la sécurité au travail, secteur « affaires municipales » (APSAM) offre une conférence d'une demi-journée portant sur la santé et sécurité en travaux publics, et cette demi-journée se tiendra à Drummondville le 5 février 2020;

CONSIDÉRANT QUE le coût de cette formation est de 125.00\$ taxes en sus;

2020-01-010

Il est proposé par monsieur Michael Sudlow appuyé par madame Lise Rousseau et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'inspecteur en voirie, M. Vincent Langlois, à participer à cette conférence se tenant le 5 février 2020 à Drummondville au coût de 125.00\$ taxes en sus.

QUE le conseil autorise le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à cette conférence.

ADOPTÉE

9. FINANCES

9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden



par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 93,852,28\$ et les salaires s'élèvent à 24,227,99\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 118,080,27\$.

2020-01-011
**Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval
appuyé par madame Lise Rousseau
et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

9.2 Listes des comptes à payer
CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est de 82,014,12\$;

2020-01-012
**Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité**

QUE la liste des comptes à payer au 14 janvier dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectue le paiement.

ADOPTÉE

9.3 Taux de km remboursable en 2020
**Il est proposé par madame Lise Rousseau
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité**

DE fixer le taux du km remboursable en 2020 à 0,50\$ pour les déplacements effectués pour le compte de la Municipalité.

ADOPTÉE

9.4 Lettres recommandées à certains propriétaires dont le compte est gravement en souffrance

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des propriétaires endettés envers la Municipalité pour les taxes imposées en 2017;

CONSIDÉRANT QUE si ces montants en souffrance ne sont pas acquittés sans tarder, ces citoyens risquent de voir leurs propriétés mises en vente par la MRC Memphrémagog pour défaut de paiement de taxes;

2020-01-014
**Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par madame Marie-Andrée Courval
et résolu à l'unanimité**

QUE la commis administrative soit autorisée à contacter ces personnes par téléphone et la directrice générale soit autorisée à transmettre à ces personnes une lettre par la poste (ou s'il n'a pas été possible de rejoindre ces personnes par téléphone, une lettre recommandée) pour les aviser de la situation et qu'ils doivent obligatoirement prendre entente avec la Municipalité pour éviter que leur propriété ne soit vendue aux enchères pour défaut de paiement de taxes.

ADOPTÉE

9.5 Reddition de compte pour la subvention PAVL 2019 – Volet Entretien des routes locales

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé à la Municipalité d'Ogden une compensation de 241 948\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden



CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

2020-01-015 Il est proposé par madame Lise Rousseau
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité d'Ogden informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien des routes locales.

ADOPTÉE

10. ADMINISTRATION

10.1 Renouvellement de l'abonnement à l'ADMQ

2020-01-016 Il est proposé par madame Lise Rousseau
appuyé par madame Marie-Andrée Courval
et résolu à l'unanimité

QUE l'abonnement de la directrice générale à l'ADMQ soit renouvelé pour l'année 2020 au montant de 923.43\$ incluant les taxes et l'assurance, et que l'émission d'un chèque soit autorisée à l'ordre de l'ADMQ en guise de paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

10.2 Dons

2020-01-017 Il est proposé par madame Lise Rousseau
appuyé par madame Marie-Andrée Courval
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise le paiement des dons suivants:

Société d'agriculture du comté de Stanstead (exposition d'Ayer's Cliff)	75\$
CAB Rediker	1,000\$
Musée Colby-Curtis	200\$
Croix-rouge canadienne	160\$
Parc Weir	2,000\$
Memphrémagog Conservation Inc.	500\$
Sentier Massawippi	500\$
Fondation de l'Hopital Memphrémagog	1,000\$
Frontier Animal Society	1,500\$
Club de Soccer de Stanstead	500\$
Canton de Stanstead (Fête Nationale)	150\$
Centre Santé Vallée Massawippi	1,000\$
Bibliothèque Haskell	1,000\$
Phelps Helps	1,250\$
Cercle des Fermières de Stanstead	700\$
Fondation Cégep de Sherbrooke	200\$
Borderline Players	250\$
École secondaire la Ruche (pour gala méritas)	100\$
Fondation Christian Vachon	800\$
Journées de la Culture de Stanstead	200\$
Han-Droits	250\$
Centraide Estrie	250\$
Banque Alimentaire Memphrémagog	250\$

QU'une contribution supplémentaire au montant de 1,200\$ soit octroyée à la bibliothèque Haskell.

QU'une contribution financière au montant de 3,000\$ soit octroyée au Comité du patrimoine d'Ogden pour ses activités en 2020.



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden



QU'une contribution financière au montant de 3,050\$ soit octroyée à SCENE pour ses activités en 2020.

ADOPTÉE

10.3 Renouveau de l'adhésion annuelle à Québec Municipal

2020-01-018
Il est proposé par madame Lise Rousseau
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise le renouvellement de l'adhésion annuelle à Québec Municipal pour l'année 2020 au montant de 171.67\$, taxes en sus.

ADOPTÉE

10.4 Webinaire de l'ADMQ pour la directrice générale

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) offre un webinaire pour la directrice générale portant sur les obligations des municipalités à l'égard du nouveau *Règlement sur les chiens dangereux* et les procédures inhérentes à mettre en place, et ce webinaire se tiendra le 23 janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ce webinaire est de 75.00\$ taxes en sus;

2020-01-019
Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par madame Marie-Andrée Courval
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale, Mme Vickie Comeau, à participer à ce webinaire se tenant le 23 janvier 2020 au coût de 75.00\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

10.5 Projet de loi n° 48 (fiscalité agricole)

CONSIDÉRANT le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi n° 48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles*;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole;

CONSIDÉRANT QUE le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux;

CONSIDÉRANT QUE pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévalorisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions;



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden



2020-01-020

Il est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par monsieur Michael Sudlow et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité d'Ogden:

- **EXPRIME** son désaccord avec le projet de loi n° 48 dans sa forme actuelle;
- **DEMANDE** au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale; au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, au (à la) ministre régional(e), M. François Bonnardel, aux députés Mme Marie-Claude Bibeau et M. Gilles Bélanger, ainsi qu'à la Fédération québécoises des municipalités.

ADOPTÉE

10.6 Support à manteaux pour l'hôtel de ville

2020-01-021

Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval appuyé par monsieur Jean R. Roy et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'achat d'un support à manteaux pour l'hôtel de ville d'Ogden, pour une dépense maximale de 200\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Café Saint-Valentin

CONSIDÉRANT QUE le Comité de loisirs d'Ogden cherche à organiser des activités qui pourront rassembler les gens sur le territoire d'Ogden;

CONSIDÉRANT QU'un café Saint-Valentin sera offert par le Comité de loisirs d'Ogden à l'hôtel de ville le 12 février 2020;

CONSIDÉRANT QUE cette activité sera offerte gratuitement aux résidents d'Ogden et que le coût maximal de cette soirée sera de 200\$;

2020-01-022

Il est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par monsieur Michael Sudlow et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la dépense maximale de 200\$ pour ce café Saint-Valentin.

ADOPTÉE

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.1 Adoption du budget 2020 – Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est

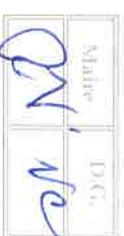
CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est présente un budget équilibré pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la municipalité d'Ogden sera de 97,755.00\$ plus un montant de 630 \$ afin de couvrir les frais pour les délégués ou délégués substitués qui sont présents ou pas aux assemblées du conseil, pour un total de 98,385.00\$ pour l'année 2020;



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden



2020-01-023

Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval appuyé par madame Lise Rousseau et résolu à l'unanimité

QUE le budget de la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

13. RÉGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

13.1 Adoption – Règlement n° 2020.01 concernant le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l'exercice financier 2020

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par madame la conseillère Lise Rousseau à la séance extraordinaire du conseil tenue le 10 décembre 2019 à 17 heures 55;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt du projet de règlement a été fait à la séance extraordinaire du conseil tenue le 10 décembre 2019 à 17 heures 55;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement n° 2020.01 aura pour objet de fixer le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l'exercice financier 2020;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption;

2020-01-024

Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité

QUE le règlement no. 2020.01 intitulé «Règlement n° 2020.01 concernant le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l'exercice financier 2020» est adopté.

ADOPTÉE

14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

14.1 Divers dossiers

Aucun dossier n'a été mentionné.

14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

Le maire a mentionné le dossier de l'internet haute vitesse et du service d'ingénierie.

15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Ruf a posé une question concernant les citoyens qui ne paient pas leurs taxes municipales et le processus de la vente pour taxes lui a été expliqué. M. Ruf a demandé ce qui se passe si un propriétaire ne vide pas sa fosse septique. On lui a répondu que l'inspecteur en bâtiment et en environnement fera un suivi. M. Ruf a complimenté le conseil disant qu'il y a beaucoup d'activités pour les gens et il a ajouté que la municipalité est bien gérée.



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.G.
<i>R.V.</i>	<i>de</i>

2020-01-025

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère Lise Rousseau propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 19 heures 34 minutes.

Richard Violette
Maire

Vickie Comeau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Richard Violette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.